

ACCUEIL :

- L'heure d'arrivée terrain: 14h00 et de départ :13h00
- Politique d'annulation jusqu'à 48h avant l'arrivée
- L'heure d'arrivée location: 15h00 et départ: 12h00
- Il est possible de prolonger l'heure de départ si la demande est faite le jour même et si l'emplacement n'est pas réservé.
- Un seul équipement et véhicule par site

COUVRE FEU :

- 23h00/Silence complet / Aucun rassemblement
- LES VISITEURS DOIVENT QUITTER AU COUVRE-FEU

ANIMAUX :

- Doivent être en laisse en tout temps, causer aucun ennui et les excréments ramassés.
- Ont accès dans les rues, au sentier pédestre, et votre site

BAIGNADE :

- Respecter les indications sur les affiches et les heures de bain.
- Les enfants de moins de 5 ans doivent être accompagnés d'une personne responsable de plus de 16 ans.

DÉCHETS :

- Les déchets doivent être dans des sacs en plastique et déposés dans le contenant prévu à cet effet.
- Interdiction de déposer vos déchets dans les ronds de feu

FEUX & FOYER:

- Permis seulement dans les endroits prévus à cet effet.
- Par mesure de sécurité tout feu de camp ne devra jamais excéder 2 pieds de hauteur et ne devra jamais être laissé sans surveillance.
- **Il est défendu de déplacer les foyers**
- Le feu doit être éteint avant de se retirer pour la nuit.

BOIS :

- Il est interdit de couper du bois.

EAU POTABLE :

- Il est interdit d'utiliser un boyau d'arrosage pour remplir une pataugeoire, laver son auto, son équipement de camping, arroser sa pelouse, etc.

ÉGOUTS:

- Il est défendu de jeter des restes de table ou des serviettes sanitaires dans les égouts.
- L'utilisation d'un beigne est obligatoire.

BICYCLETTE :

- Il est interdit de circuler en bicyclette à la brunante.
- Seul un adulte peut circuler en bicyclette électrique.

FEUX D'ARTIFICES :

- Interdit
- ▶ Armes à feu, carabines à plomb, flèches, pétards et couteaux sont défendus.
- ▶ Tout comportement immoral, langage injurieux, blasphèmes ne seront tolérés.
- ▶ La sobriété est de rigueur sur le terrain.
- ▶ La consommation ou possession de drogue entraîne l'expulsion immédiate
- ▶ Tout bruit ou musique pouvant incommoder les voisins ne sera toléré.
- ▶ Il est défendu de couper, endommager, planter des clous dans les arbres et les tables.
- ▶ Toute personne faisant des dommages au terrain, aux bâtisses, aux toilettes etc. sera tenue responsable et devra répondre de ses actes devant les autorités civiles.

TOUTE INFRACTION AUX RÉGLEMENTS ENTRAÎNE VOTRE EXPULSION DU TERRAIN ET VOUS N'AUREZ DROIT À AUCUN REMBOURSEMENT. LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS PARENTS EN TOUT TEMPS.